



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE

Joël LE FERRAND

Avocat

Jean-Marc LE MÉHAUTÉ

Avocat

Chloé ROBÉLIN

Avocat

SARL FJC DISTRIBUTION

11 Rue Paul Maulion

56430 MAURON

Références

Facture N°
20240700350

Date
24/07/2024

Désignation	EUROS
<u>1) Constitution de la société :</u> - Entretien préalable de constitution et analyse du choix de la forme sociale ; - Création de la société (rédaction des statuts et de tous actes nécessaires à l'immatriculation de la société) ; - Nomination des représentants légaux ; - Options fiscales de la société (IS et TVA) ; - Accomplissement des formalités de constitution auprès des autorités administratives et/ou judiciaires compétentes ; - Déclaration des bénéficiaires effectifs. <u>2) Acquisition du fonds de commerce de la société ANTELYS :</u> - Assistance dans le cadre des discussions/négociations concernant les modalités et conditions de la cession du fonds avec le vendeur ; - Rédaction d'une promesse de vente du fonds reprenant les différents engagements et points d'accord des parties ; - Rédaction de l'acte réitératif de vente du fonds ; - Séquestre du prix de cession du fonds ; - Accomplissement des formalités légales et/ou réglementaires afférentes à l'acquisition du fonds.	

A reporter



SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE

Joël LE FERRAND

Avocat

Jean-Marc LE MÉHAUTÉ

Avocat

Chloé ROBÉLIN

Avocat

SARL FJC DISTRIBUTION

11 Rue Paul Maulion

56430 MAURON

Références

Facture N°
20240700350

Date
24/07/2024

Désignation	EUROS	
REPORT.....		
Débours à TVA		
Dossier Secrétariat	40.00	1
Publicité	415.57	1
Greffe à TVA	187.69	1
Frais de Reproduction	35.00	1
Registre	40.00	1
Paraphe Registre	2.24	1
1) Honoraires Juridiques	1200.00	1
2) Honoraires Juridiques	2000.00	1

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
20.00 1	3920.50	784.10

Total HT	3920.50
Total TVA	784.10
Total TTC	4704.60
Acompte	3840.00
Net à payer en EUROS	864.60

PAIEMENT COMPTANT À RÉCEPTION

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal. (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Par chèque à l'ordre de la SJFA ou par virement bancaire

Domiciliation	Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé RIB
Crédit Agricole Du Finistère	12906	00041	61880302001	82
IBAN			BIC	
FR76 1290 6000 4161 8803 0200 182			AGRIFRPP829	

COUPON À JOINDRE À RÈGLEMENT

Facture N° 20240700350 du 24/07/2024

Montant : 864.60 EUROS



9, Allée Claude Dervenn - CS 73028 - 29334 Quimper Cedex · Tél. 02 98 55 40 68 · Fax 02 98 55 62 28 · Email : contact@sjfa.fr

SARL au Capital de 140 000 € · SIREN 419 716 550 RCS QUIMPER · Code APE 6910Z · N° TVA Intracommunautaire FR34 419716550
JURILOR · 9, La Croix du Mourillon - 56530 QUÉVEN · Tél. 02 97 64 78 78 · Fax 02 97 21 06 43 · jurilor@wanadoo.fr